

Une femme trans* subit des persécutions LGBTIQphobes en Suisse

Témoignage

Cas 413 / 25.04.2022

Une femme trans* obtient l'asile en Suisse au motif de nombreuses persécutions LGBTIQphobes subies dans son pays d'origine. Son parcours pour obtenir l'asile en Suisse est émaillé de discriminations dans sa prise en charge et d'agressions transphobes dans ses lieux de vie.

Mots-clés : procédure, motifs d'asile, LGBTIQ+, violences, conditions de vie

Personne(s) concernée(s) : Kristina*

Origine : Salvador

Entretien avec l'ODAE romand : le 03.02.2022

Statut : qualité de réfugiée selon l'art. 3 al. 1 et 2 LAsi

Résumé du cas (détails au verso)

Kristina*, originaire du Salvador, subit des violences en lien avec son identité trans* de la part de son entourage durant son enfance et sa jeunesse. En 2017, elle vient en Suisse accompagnée de sa mère. Participant à un événement public, elle reçoit des menaces d'assassinat et n'ose plus rentrer au Salvador. Elle et sa mère déposent une demande d'asile en Suisse au Centre fédéral de Vallorbe en octobre 2017. En arrivant au Centre, Kristina* fait l'objet d'une forte discrimination de la part du personnel, qu'elle attribue au fait d'être une femme migrante trans*.

A Genève, dans le foyer où elle est logée, Kristina* ressent de l'homophobie et de la transphobie. Kristina* demande à son assistante sociale et à la directrice du foyer de pouvoir changer de logement. Quelques jours plus tard, elle se voit proposer un studio. Durant sa première année à Genève, Kristina* sort peu de chez elle et connaît une période de dépression et une hospitalisation. La première assistante sociale de Kristina* à l'Hospice général la mégenre en l'appelant « Monsieur » et lui tient des propos racistes. Elle pourra changer d'assistante sociale deux mois plus tard. Dans son immeuble, elle subit une agression sexuelle de la part d'un voisin et demande à pouvoir déménager. Trois ans plus tard, elle n'a toujours pas d'autre lieu d'habitation.

En décembre 2018 - plus d'un an après le dépôt de la demande - le SEM accède à la requête, reconnaît à la mère et la fille la qualité de réfugiées selon l'[art. 3 al. 1 et 2 LAsi](#) et leur octroie l'asile. Kristina* regrette l'absence d'accompagnement des personnes LGBTIQ+ dans l'asile par des pair-es ou des personnes formées. Les associations dans ce domaine manquent de moyens financiers pour assurer un tel suivi. Elle ressent l'addition des discriminations inhérentes à sa situation de femme noire, trans*, migrante, porteuse du VIH/sida.

Questions soulevées

- Alors que des [organisations internationales soulignent les vulnérabilités propres aux personnes LGBTIQ+](#) dans l'asile, on constate, par le témoignage de Kristina*, qu'en Suisse les comportements transphobes sont bien observables dans les Centres fédéraux d'asile ou les lieux d'hébergement collectif. Un logement des personnes trans* qui soit adapté, individuel, et ceci dès leur arrivée en Suisse ne serait-il pas plus cohérent ? A contrario, le maintien en hébergement collectif ne risque-t-il pas de pousser ces dernières à cacher leur transidentité ?
- La raison de l'exil des personnes LGBTIQ+ est souvent des discriminations et des violences LGBTIQphobes dans le pays d'origine. Est-il acceptable que ne soient pas respectés les [standards minimaux](#) permettant d'offrir aux personnes un cadre sûr pour raconter leurs motifs d'asile, et leur garantir des conditions de vie en Suisse sans discriminations ?
- Des mesures d'information et de formation relatives aux besoins particuliers des personnes trans* ne seraient-elles pas nécessaires à tous les niveaux du système d'accueil suisse ?

Chronologie**2017****2018**

Arrivée en Suisse et vie en foyer à Genève

Dépression, isolement. Obtention du statut de réfugiée (déc.)

Description du cas

Kristina*, originaire du Salvador, subit des violences en lien avec son identité trans* de la part de son entourage durant son enfance. Elle quitte la maison à 9 ans pour vivre à la capitale, dans la rue. Elle subit des discriminations et violences et est enfermée dans une prison pour hommes, où elle endure de la torture et des viols. Elle fonde ensuite une association pour venir en aide aux personnes LGBTIQ+ ainsi qu'aux personnes atteintes du VIH/sida. Les persécutions continuent, avec menaces pour sa vie. En 2017, Kristina* est lauréate d'un prix octroyé par une ville suisse. Elle vient en Suisse accompagnée de sa mère pour la cérémonie. A l'issue de la rencontre, Kristina* reçoit des menaces d'assassinat et n'ose plus rentrer au Salvador. Elle et sa mère déposent une demande d'asile en Suisse. Plusieurs associations la soutiennent dans ses démarches et la maire de la ville lui fournit une lettre de soutien.

Kristina* et sa mère se rendent au Centre fédéral de Vallorbe pour déposer leur demande d'asile en octobre 2017. En arrivant au Centre, Kristina* fait l'objet d'une forte discrimination de la part du personnel, qu'elle attribue au fait d'être une femme migrante trans*. Les instructions lui sont refusées en espagnol, alors qu'elle ne parle pas le français. Or, le réceptionniste s'avère finalement parler un bon niveau d'espagnol. Par ailleurs, il lui est demandé de choisir uniquement trois documents à conserver dans son dossier de demande d'asile. Elle doit batailler pour pouvoir en ajouter un 4^{ème}, qui s'avèrera décisif, puisqu'il s'agit de la lettre de soutien reçue par la Maire de la ville suisse où elle est arrivée. A sa lecture, et après avoir appelé le service municipal concerné pour en vérifier l'authenticité, le personnel du Centre change d'attitude, selon le témoignage de Kristina*.

Kristina* et sa mère se voient alors proposer, au motif d'être protégées des autres résident-es du Centre, de loger dans un hôtel à Lausanne durant les 10 jours d'attente avant le premier entretien. Elles quittent alors Vallorbe à la fin de la première journée, avec un billet de train et sans aucune indication sur le moyen de rejoindre l'hôtel en question. Elles y parviendront finalement à la nuit tombée. Dix jours plus tard, Kristina* et sa mère retournent au Centre de Vallorbe pour leur premier entretien qui se déroule bien. Une femme interprète est présente. Elles apprennent ce jour-là qu'elles sont attribuées dans un canton. Dans le foyer où elle loge, Kristina* ressent de l'homophobie et de la transphobie, qui s'expriment par des moqueries et des remarques désagréables de la part des autres résident-es. Sa mère subit des agressions verbales. Elles se sentent rejetées et interdites d'utiliser les espaces communs du foyer (douches, toilettes, cuisine). Kristina* demande à son assistante sociale et à la directrice du foyer de changer de logement. Elle obtient un studio, 3 semaines après être arrivée dans le foyer.

Durant sa première année à Genève, Kristina* sort très peu de chez elle et connaît une période de dépression avec des pensées suicidaires et une hospitalisation. Elle rencontre peu la communauté LGBTIQ+. Elle peut bénéficier d'un suivi psychologique dès son arrivée à Genève et reçoit un traitement pour le VIH/sida. La première assistante sociale de Kristina* la mégenre en l'appelant «Monsieur» et lui tient des propos racistes. Kristina* demande alors à changer d'assistante sociale, ce qui prendra deux mois. Dans son immeuble, elle subit une agression sexuelle de la part d'un voisin et demande à pouvoir déménager. Trois ans plus tard, elle n'a pourtant pas d'autre lieu d'habitation. Onze mois après leur premier entretien, Kristina* et sa mère sont conviées à une seconde interview par le SEM. En décembre 2018, plus d'un an après le dépôt de leur demande, le SEM accède à leur requête et leur reconnaît à toutes les deux la qualité de réfugiées selon l'[art. 3 al. 1 et 2 LA si](#).

Kristina* n'a pas pu se former dans son pays. En Suisse, elle suit des cours de français et espère pouvoir entamer une formation en comptabilité. Elle regrette l'absence d'accompagnement des personnes LGBTIQ+ dans l'asile par des pair-es ou des personnes formées. Les associations dans ce domaine manquent de moyens financiers pour assurer un tel suivi. Elle ressent l'addition des discriminations de sa situation de femme noire, trans*, migrante et porteuse du VIH/sida. Ainsi, à l'hôpital, il lui est arrivé d'être mégenrée par un chirurgien ou encore de subir des remarques racistes dans les transports publics.

Kristina* a changé de prénom facilement, mais doit rembourser à l'Etat les frais administratifs (CHF 400.-). Son changement de genre a été rapide, avec l'aide d'une avocate qui a déposé la demande. Elle souligne que la Suisse continue d'exiger un suivi psychologique pour changer administrativement de genre, ce qui alourdit la procédure.

Signalé par : La Roseraie, Genève – février 2022**Sources** : entretien avec Kristina*